

APPEL POUR LA CONSTITUTION D'UN OBSERVATOIRE DES LIBERTES PUBLIQUES DANS LES ALPES-MARITIMES

Samedi 17 Janvier dernier, la lourde décision du représentant de l'Etat d'interdire une manifestation ainsi qu'une conférence de presse, sous des prétextes que la réalité des événements du week-end est venue très clairement démentir, ouvre un grave précédent qui néanmoins s'inscrit dans une dérive inquiétante pour les libertés publiques constatée dans notre pays depuis l'élection du nouveau Président de la République.

Il est pourtant clair aujourd'hui que ce ne sont ni les manifestations pour la paix, ni leurs organisateurs qui sont responsables des actes commis et des affrontements avec les forces de l'ordre dont il est même légitime de s'étonner qu'elles puissent être ainsi mises en difficulté, malgré un déploiement considérable de moyens, par quelques bandes de casseurs.

Mais le plus grave réside dans le battage médiatique et l'exploitation politicienne de ces faits par le député-maire de Nice et son adjoint, député président de France-Israël, qui ont délibérément instrumentalisé ces événements pour amalgamer les casseurs et les organisateurs, allant jusqu'à réclamer par voie de presse l'interdiction pure et simple des futures manifestations en centre ville. Il est à cet égard particulièrement scandaleux que le Président de la C.C.I. lui-même vienne réclamer une telle mesure dans la presse locale.

Cette volonté de criminaliser, au travers d'un mouvement en faveur de la paix, toute forme de contestation tant sociale que politique, ne peut qu'inquiéter tous les citoyens attachés aux valeurs de la République et de la démocratie, dans la diversité de leurs convictions. Le grand rendez-vous social du 29 janvier à Nice, en a été une nouvelle fois le témoin avec la vaine tentative d'intimidation par un arrêté municipal qui prétendait, selon les dires du député-maire, interdire le centre ville à la grande manifestation de cette journée. Par une mobilisation sans précédent à Nice depuis plus de 10 ans, et sans aucun incident, les citoyens ont prouvé, s'il le fallait encore, la fermeté et la maîtrise de leurs protestations tout autant que le manque de réalité dans la décision préfectorale du 17 janvier.

La liberté d'expression, de manifestation, et de grève, étant trois libertés fondamentales inscrites dans la Constitution, ces velléités apparaissent d'autant plus inquiétantes si l'on y ajoute les violences « préventives » à l'encontre de toute manifestation lors des déplacements du Chef de l'Etat, les brutalités infligées aux lycéens, parents d'élèves et enseignants s'opposant à la loi Darcos, les poursuites devant les tribunaux, à l'instar des treize cheminots de Nice pour « grève illégale », de militants associatifs, syndicaux, politiques et d'élus de la République qui osent contester la politique gouvernementale et la liste ne cesse de s'allonger. S'y ajoute une surenchère sécuritaire avec une multiplication de fichiers aussi contestés que contestables, de caméras, allant même jusqu'à l'appel à la délation et à la constitution de « milices » (voir interview de C.Estrosi ci-après) !

Quelle que soit la sensibilité de chacun, Il devient urgent de s'opposer à ces méthodes dangereuses pour les libertés. Les signataires de cet appel interpellent l'ensemble des démocrates, organisés ou pas, de ce département à se mobiliser pour défendre toutes les libertés, en constituant un Observatoire des libertés publiques.

Cet outil démocratique devra contribuer à relever tous les manquements aux droits fondamentaux des citoyens, les entraves aux libertés publiques, les atteintes au bon fonctionnement de la République qu'ils émanent des responsables politiques ou des autorités administratives de notre département.

Les signataires proposent enfin, à partir de ces constats, d'élaborer dans un prochain avenir un livre blanc qui, mettant en perspective ces différents méfaits, permettra aux citoyens de mesurer le danger d'une remise en cause concrète par le pouvoir politique de notre devise républicaine : liberté égalité fraternité.

.../...

MEMBRES FONDATEURS DE L'OBERVATOIRE DES LIBERTES PUBLIQUES DANS LES APES MARITIMES

Robert Bacchi, syndicaliste police municipale, Cannes
Laurence Boy, Professeur d'université
Louis Broch, Maire Honoraire de La Trinité
Jean-Jacques Cassar, secteur santé, Nice
Marie-Claude Chamboredon, sociologue, formatrice
Robert Charvin, Professeur honoraire de l'Université
Mustapha Dali, Recteur de la mosquée de Cannes
Pierre Paul Danna, maire de la Tour sur Tinée
Pedro Da Nobrega, responsable associatif, Nice
Razak Fetnan, conseiller municipal de Nice
Jean Ferrandi, Docteur en médecine, Nice
Louis Fiori, ancien Résistant, Nice
Jean-louis Heudier, astronome, Nice
Emmanuelle Gaziello, conseillère municipale Nice
Bernadette Girardo, médecin gynécologue, Le Cannet
Monique Giraud, maire de Coaraze
Monica Grasso, conseillère municipale de Cap d'Ail
Hervé Lavisse, conseiller municipal de Mandelieu
Jean Mas, sculpteur, Roquefort les pins
Stéphane Monet, avocat, Cannes
Marc Morini, agriculteur, maire de Drap
André Nouschi, Historien Professeur honoraire de l'Université
Claude Roggero, Docteur en sciences politiques, champion du monde de Canoé Kayak
Henri Rossi, responsable associatif, Cannes
Christian Rouvier, conseiller municipal adjoint de Mouans-Sartoux
Michel Santinelli, conseiller municipal et communautaire de Cagnes sur mer
Yves Tavernier, syndicaliste police nationale, Cannes
Jean-François Téaldi, syndicaliste Audiovisuel public, Nice
Claude Tedguy, psychanaliste, Nice
André Tosel, philosophe, Nice
Yves Ugues, écrivain, Grasse

Interview de Christian Estrosi par Nice-Matin du 21 janvier 2009

"Question : L'organisation des forces de l'ordre face aux casseurs, samedi dernier, a été critiquée. Votre opinion ?

C. Estrosi : Il aurait fallu mieux les répartir plutôt que de les concentrer sur l'avenue Jean-Médecin. Cela nous aurait évité quelques gros ennuis ..."

"Je vais mettre en place un service civique qui regrouperait, à l'image des « papy trafic », des volontaires qui seraient à disposition de la collectivité pour procéder à des identifications, des signalements, des surveillances, collecter des informations, intervenir auprès de commerçants... Ils disposeront d'une carte et seront rattachés à un service spécial dépendant du premier adjoint, Benoît Kandel. Par ailleurs, cinquante policiers municipaux de plus seront recrutés dans les deux ans ce qui portera l'effectif à 500. Et avec l'installation rapide de 300 nouvelles caméras, nous serons la ville la mieux télésurveillée de France.